

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUIN 2008

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Mardi 17 juin 2008 à 14 h 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de Monsieur Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique,
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique,
- Monsieur BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine,
- Monsieur LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine,
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller général d'Ille et Vilaine,
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan,
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan,
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan,

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Béatrice LE MARRE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Dominique JULAUD, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine,
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire-Atlantique,

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur adjoint de l'I.A.V.,
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur PAILLOT, Payeur départemental

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 17 Juin 2008

II – CONVENTIONS – CONTRATS – MARCHES PUBLICS

9. Marais de Redon et de Vilaine : Etude préalable à un programme de rétablissement de la fonctionnalité hydraulique.

Demande de subventions à l'Agence de l'Eau et aux Régions

L'Institution d'Aménagement de la Vilaine a achevé sa mission de réalisation du document d'objectifs Natura en novembre 2007. Une des priorités des actions de mise en œuvre est l'établissement d'un programme de rétablissement de la fonctionnalité hydraulique des marais. Cette mesure s'avère nécessaire pour l'entretien des zones humides par des pratiques agricoles extensives de fauche et de pâturages.

Une étude préalable doit cependant être menée par l'IAV, opérateur Natura 2000 du site. Elle permettra de dresser un état des lieux détaillé du patrimoine hydraulique. Ce travail sera confié à un bureau d'études et s'effectuera en association avec les acteurs locaux pour limiter les coûts financiers.

Cette phase d'étude sera l'occasion de définir les maîtres d'ouvrages des futurs travaux et de faire émerger une structure gestionnaire du site.

Le coût total de l'étude est évalué à **100 000 € TTC**.

Cette étude peut bénéficier de co-financement Régions et Agence de l'Eau. 80% des frais d'investissement pourraient ainsi être pris en charge (50% Agence de l'Eau et 30% Régions). Les crédits nécessaires ont par ailleurs été prévus au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **Décide d'engager cette étude aux conditions évoquées,**
- **Sollicite des Régions Bretagne et Pays de Loire et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, les financements ci-dessus indiqués.**
- **Charge le Président d'accomplir toutes démarches et signer toutes pièces afférentes.**

Pour extrait conforme
Le Président,

Y. MAHE

